

DEPARTEMENT
Nord

REPUBLIQUE FRANCAISE
=====
Liberté – Egalité – Fraternité

CANTON
Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE
Aulnoy-lez-Valenciennes



ARRETE DU MAIRE n° 2023-10-65-ST
Objet : Accès Complexe sportif

Nous, Laurent DEPAGNE, Maire de la Commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Considérant la destruction d'un nid de frelons par la société Chass'nuisibles au
Complexe Jean Stablinski, il convient de prendre les mesures nécessaires afin de
faciliter cette opération.

ARRETONS

Article 1 : Les lundi 16 et mardi 17 octobre 2023, l'accès au Complexe sportif sera interdit.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et par délégation les agents
communaux assermentés, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police sont chargés,
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée
à :

- Monsieur le Président de l'US Aulnoy Football,
- Monsieur le gardien des installations sportives,
- Monsieur le Chef de service de Police Municipale,
- Monsieur Jean-Pierre Florent, Adjoint à la Tranquillité, Prévention et Sécurité,
- Monsieur le Directeur de la société Chass'Nuisibles.

Fait à Aulnoy-lez-Valenciennes
Le 16 octobre 2023

Le Maire,

Laurent DEPAGNE.